

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0589**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde - Marchés de travaux - Autorisation de signer des avenants

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

**Bureau du 8 décembre 2014****Décision n° B-2014-0589**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde - Marchés de travaux - Autorisation de signer des avenants**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9° est rendue nécessaire par le recalibrage de la rue Joannès Carret, ainsi que la sécurisation de l'accès au périphérique nord via l'échangeur Pierre Baizet, l'ensemble de ces travaux s'inscrivant dans les 2 opérations d'urbanisme de zone d'aménagement concerté (ZAC) des quartiers Nord et Sud de l'Industrie.

Le programme de cet équipement comprend la construction de 4 classes maternelles et 7 classes élémentaires, d'un gymnase de 300 mètres carrés et d'un restaurant scolaire, pour une surface utile prévisionnelle totale d'environ 2 515 mètres carrés et 2 448 mètres carrés d'espaces extérieurs.

Par délibération n° 2005-2725 du 21 juin 2005, le Conseil de communauté a approuvé le lancement de ce nouveau projet de reconstruction d'un groupe scolaire à réaliser dans le cadre d'un mandat et a individualisé, à cet effet, une première autorisation de programme d'un montant de 1 674 400 € correspondant à la rémunération du mandataire et aux études de maîtrise d'œuvre.

Le 27 janvier 2006, la commission permanente d'appel d'offres (CPAO) a attribué le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Par décision n° B-2007-5204 du Bureau du 21 mai 2007, un concours d'architecture et d'ingénierie a été lancé. Ce concours a été classé sans suite en mars 2008.

Pour tenir compte des évolutions de programme et de la nouvelle configuration triangulaire de la parcelle (engendrant un plus gros coefficient correcteur de la surface utile, des surfaces et des aménagements différents des espaces extérieurs), l'enveloppe financière a été réévaluée à 9 200 000 € HT, soit 11 000 000 € TTC, par délibération n° 2010-1510 du Conseil du 31 mai 2010.

Par décision n° B-2011-2104 du 7 février 2011, le Bureau a attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9°, au groupement d'entreprises Tekhne mandataire/Robert Celaire Consultant/Astrius/Xavier Achaintre/Sylva Conseil/Acapella/Alain Clément Ingénierie (ACI).

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux de reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9°.

Décisions		Autorisation du Bureau donnée au directeur de la SERL de signer :				
Lots	Date de CPAO	Marchés	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Avenant n° 3	Proposition d'avenants
Lot n° 1 : terrassements	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012				
Lot n° 2 : fondations pieux	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012				
Lot n° 3 : gros œuvre	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2013-4185 13 mai 2013	n° B-2014-4875 6 janvier 2014		
Lot n° 4 : charpente en bois, bardages en bois, couverture	Procédure adaptée	n° B-2012-3612 8 octobre 2012	n° B-2014-5013 3 février 2014	n° B-2014-0205 10 juillet 2014		
Lot n° 5 : étanchéité	Procédure adaptée	n° B-2013-3850 7 janvier 2013	n° B-2013-4185 13 mai 2013	n° B-2014-0205 10 juillet 2014		modification du cahier des charges : + 4,30 %
Lot n° 6 : isolation par l'extérieur - revêtement des façades	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012				modification du cahier des charges : + 2,97 %
Lot n° 7 : métallerie	Procédure adaptée	n° B-2013-3926 11 février 2013	n° B-2014-5013 3 février 2014			
Lot n° 8 : menuiseries extérieures en bois	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2013-4185 13 mai 2013			modification du cahier des charges : + 5,38 %
Lot n° 9 : menuiseries intérieures	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2014-5013 3 février 2014	n° B-2014-0205 10 juillet 2014		modification du cahier des charges : + 6,29 %
Lot n° 10 : stores volets roulants	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012				modification du cahier des charges : + 4,11 %
Lot n° 11 : doublages-cloisons	Procédure adaptée	n° B-2013-4029 11 mars 2013	n° B-2014-5013 3 février 2014			
Lot n° 12 : peinture revêtements muraux	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2014-0205 10 juillet 2014			modification du cahier des charges : + 5,72 %
Lot n° 13 : faux plafonds	Procédure adaptée	n° B-2013-3850 7 janvier 2013	n° B-2013-4185 13 mai 2013	n° B-2014-5013 3 février 2014		
Lot n° 14 : sols scellés	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2014-0205 10 juillet 2014			
Lot n° 15 : sols minces	Procédure adaptée	n° B-2012-3612 8 octobre 2012	n° B-2014-0205 10 juillet 2014			
Lot n° 16 : chauffage-VMC	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2013-4029 11 mars 2013	n° B-2014-5013 3 février 2014	n° B-2014-0205 10 juillet 2014	

Lot n° 17 : plomberie sanitaire	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012 (marché résilié suite à liquidation judiciaire)				
	5 avril 2013	n° B-2013-4111 15 avril 2013				modification du cahier des charges : + 1,65 %
Lot n° 18 : électricité courants faibles	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2013-4185 13 mai 2013	n° B-2014-5013 3 février 2014		modification du cahier des charges : + 5,39 %
Lot n° 19 : équipement de cuisine	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012				
Lot n° 20 : ascenseur	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012				
Lot n° 21 : plateforme élévatrice	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012				
Lot n° 22 : voirie et réseaux divers (VRD), aménagements extérieurs	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2013-4185 13 mai 2013			
Lot n° 23 : espaces verts	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2013-4185 13 mai 2013	n° B-2014-0205 10 juillet 2014		

#### *Lot n° 5 : étanchéité*

Ce marché a été notifié sous le numéro 13-09073 le 4 mars 2013 à l'entreprise SES pour un montant de 298 903,67 € HT, soit 357 488,79 € TTC puis à 299 853,11 € HT soit 358 624,32 € TTC après avenant n° 1 puis à 307 774,34 € HT, soit 368 129,80 € TTC après avenant n° 2.

Dans le cadre de ce lot n° 5, il est nécessaire de recourir à un avenant car 2 modifications sont à prévoir au cahier des charges du marché de travaux :

- compléments d'étanchéité en pied de pignon sud du groupe scolaire, mitoyen du futur terrain de sport, dont l'altimétrie du projet en cours d'étude prévoit l'enfouissement partiel du mur,
- rajout d'un retardateur d'infiltration supplémentaire autour du local chaufferie pour réduire les conséquences d'une fuite de canalisation éventuelle.

Cet avenant n° 3 d'un montant de 3 989,20 € HT, soit 4 787,04 € TTC porterait le montant total du marché à 311 763,54 € HT, soit 372 916,84 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,30% du montant initial du marché.

#### *Lot n° 6 : isolation par l'extérieur - revêtement des façades*

Ce marché a été notifié sous le numéro 12-08450 le 25 septembre 2012 à l'entreprise TJ BAT pour un montant de 171 052,60 € HT, soit 204 578,91 € TTC.

Dans le cadre de ce lot n° 6, il est nécessaire de recourir à un avenant car un complément d'isolation thermique et de revêtement de façade est à prévoir au cahier des charges du marché de travaux.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 5 083,00 € HT, soit 6 079,27 € TTC porterait le montant total du marché à 176 135,60 € HT, soit 210 658,18 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 2,97 % du montant initial du marché.

*Lot n° 8 : menuiseries extérieures en bois*

Ce marché a été notifié sous le numéro 12-08457 le 25 septembre 2012, à l'entreprise Marc Blanc Menuiserie, pour un montant de 428 495,30 € HT, soit 512 480,38 € TTC, puis à 450 205,70 € HT, soit 538 446,02 € TTC après avenant n° 1.

Dans le cadre de ce lot n° 8, il est nécessaire de recourir à un avenant car une modification (rajouts de 3 ventouses complémentaires) est à prévoir au cahier des charges du marché de travaux pour une meilleure gestion du contrôle d'accès de 3 portes extérieures de secours.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 1 350,00 € HT, soit 1 620,00 € TTC porterait le montant total du marché à 451 555,70 € HT, soit 540 066,02 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 5,38% du montant initial du marché.

La CPAO, lors de sa séance du 28 novembre 2014, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

*Lot n° 9 : menuiseries intérieures*

Ce marché a été notifié sous le n° 12-08459 le 25 septembre 2012 à l'entreprise Pierre Giraud pour un montant de 301 692,32 € HT soit 360 824,01 € TTC puis à 306 312,82 € HT, soit 366 368,61 € TTC après l'avenant n° 1 puis à 314 412,82 € HT, soit 376 088,61 € TTC après l'avenant n° 2.

Dans le cadre de ce lot n° 9, il est nécessaire de recourir à un avenant car 4 modifications sont à prévoir au cahier des charges du marché de travaux :

- fourniture et pose de protection en tôle perforée laquée pour protection des garde-corps de la coursive R+2,
- fourniture d'un plan de travail en stratifié pour économat,
- fourniture et pose d'une échelle d'accès au local technique CTA sous toiture maison de Mûres,
- ajout de protections grillagées pour matériel sensible dans le gymnase.

Cet avenant n° 3 d'un montant de 6 244,00 € HT, soit 7 492,80 € TTC porterait le montant total du marché à 320 656,82 € HT, soit 383 581,41 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 6,29% du montant initial du marché.

La CPAO, lors de sa séance du 28 novembre 2014, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

*Lot n° 10 : stores volets roulants*

Ce marché a été notifié sous le numéro 12-08470 le 25 septembre 2012 à l'entreprise Saganeo pour un montant de 72 739,00 € HT, soit 86 995,84 € TTC.

Dans le cadre de ce lot n° 10, il est nécessaire de recourir à un avenant car une modification (fourniture et pose des ensembles émetteur/récepteur pour commande radio) est à prévoir au cahier des charges du marché de travaux pour permettre le fonctionnement des volets roulants de la maison du gardien, initialement prévu en commande manuelle, et à transformer en commande radio.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 2 990,00 € HT, soit 3 576,04 € TTC porterait le montant total du marché à 75 729,00 € HT, soit 90 571,88 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,11% du montant initial du marché.

*Lot n° 12 : peinture - revêtements muraux*

Ce marché a été notifié sous le numéro 12-08468 le 25 septembre 2012 au groupement d'entreprises Courtadon/Meunier pour un montant de 125 649,58 € HT, soit 150 276,90 € TTC, puis à 128 723,88 € HT, soit 153 966,06 € TTC après l'avenant n° 1.

Dans le cadre de ce lot n° 12, il est nécessaire de recourir à un avenant car 2 modifications sont à prévoir au cahier des charges du marché de travaux :

- reprise de peinture dans l'ensemble des salles de classes suite à la modification de l'implantation des prises d'alimentation des video projecteurs,
- reprise générale de la cage d'escalier de secours.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 4 110,00 € HT, soit 4 932,00 € TTC porterait le montant total du marché à 132 833,88 € HT, soit 158 898,06 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 5,72% du montant initial du marché.

La CPAO, lors de sa séance du 28 novembre 2014, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

*Lot n° 17 : plomberie sanitaire*

Ce marché a été notifié sous le numéro 13-09403 le 30 avril 2013 à l'entreprise RABY, pour un montant de 154 827,90 € HT, soit 185 174,17 € TTC.

Dans le cadre de ce lot n°17, il est nécessaire de recourir à un avenant car 4 modifications sont à prévoir au cahier des charges du marché de travaux :

- modification de 4 cuvettes d'alimentation avec mode d'alimentation initial horizontal en vertical,
- remplacement d'un mitigeur à commande manuelle par une commande électronique,
- ajout d'un bac à sable plus pelle dans local chaufferie pour conformité réglementaire,
- suppression de l'adoucisseur d'eau pour remplissage installation chauffage, devenu inutile.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 2 553,40 € HT, soit 3 064,08 € TTC porterait le montant total du marché à 157 381,30 € HT, soit 188 228,03 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,65 % du montant initial du marché.

*Lot n° 18 : électricité - courants faibles*

Ce marché a été notifié sous le numéro 12-08509 le 25 septembre 2012 à l'entreprise FPEL, pour un montant de 450 030,76 € HT, soit 538 236,79 € TTC, puis à 463 437,30 € HT, soit 554 271,01 € TTC après l'avenant n° 1 puis à 469 967,13 € HT, soit 562 106,81 € TTC après l'avenant n° 2.

Dans le cadre de ce lot n° 18, il est nécessaire de recourir à un avenant car 2 modifications sont à prévoir au cahier des charges du marché de travaux :

- rajout d'une prise pour branchement four dans le local tisanerie,
- rajout d'un visiophone pour ouverture à distance du portillon d'accès côté rue Joannes Carret.

Cet avenant n° 3 d'un montant de 4 312,39 € HT, soit 5 174,87 € TTC porterait le montant total du marché à 474 279,62 € HT, soit 567 281,67 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 5,39% du montant initial du marché.

La CPAO, lors de sa séance du 28 novembre 2014, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le directeur général de la SERL à signer lesdits avenants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - l'avenant n° 3 au marché n° 13-09073 conclu avec l'entreprise SES pour le lot n° 5 : étanchéité. Cet avenant n° 3 d'un montant de 3 989,20 € HT, soit 4 787,04 € TTC porterait le montant total du marché à 311 763,54 € HT, soit 372 916,84 € TTC ;

b) - l'avenant n° 1 au marché n° 12-08450 conclu avec l'entreprise TJ BAT pour le lot n° 6 : isolation par l'extérieur - revêtement des façades. Cet avenant n° 1 d'un montant de 5 083,00 € HT, soit 6 079,27 € TTC porterait le montant total du marché à 176 135,60 € HT, soit 210 658,18 € TTC ;

c) - l'avenant n° 2 au marché n° 12-08457 conclu avec l'entreprise Marc Blanc Menuiserie pour le lot n° 8 : menuiseries extérieures en bois. Cet avenant n° 2 d'un montant de 1 350,00 € HT, soit 1 620,00 € TTC porterait le montant total du marché à 451 555,70 € HT, soit 540 066,02 € TTC ;

d) - l'avenant n° 3 au marché n° 12-08459 conclu avec l'entreprise Pierre Giraud pour le lot n° 9 : menuiseries intérieures. Cet avenant n° 3 d'un montant de 6 244,00 € HT, soit 7 492,80 € TTC porterait le montant total du marché à 320 656,82 € HT, soit 383 581,41 € TTC ;

e) - l'avenant n° 1 au marché n° 12-08470 conclu avec l'entreprise Saganeo pour le lot n° 10 : stores volets roulants. Cet avenant n° 1 d'un montant de 2 990,00 € HT, soit 3 576,04 € TTC porterait le montant total du marché à 75 729,00 € HT soit 90 571,88 € TTC ;

f) - l'avenant n° 2 au marché n° 12-08751 conclu avec le groupement d'entreprises Courtadon / Meunier pour le lot n° 12 : peinture - revêtements muraux. Cet avenant n° 2 d'un montant de 4 110,00 € HT, soit 4 932,00 € TTC porterait le montant total du marché à 132 833,88 € HT, soit 158 898,06 € TTC ;

g) - l'avenant n° 1 au marché n° 13-09403 conclu avec l'entreprise Raby pour le lot n° 17 : plomberie sanitaire. Cet avenant n° 1 d'un montant de 2 553,40 € HT, soit 3 064,08 € TTC porterait le montant total du marché à 157 381,30 € HT, soit 188 228,03 € TTC ;

h) - l'avenant n° 3 au marché n° 12-08509 conclu avec l'entreprise FPEL pour le lot n° 18 : électricité - courants faibles. Cet avenant n° 3 d'un montant de 4 312,39 € HT, soit 5 174,87 € TTC porterait le montant total du marché à 474 279,62 € HT, soit 567 281,67 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Directeur général de la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) à signer lesdits avenants.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O1255, le 31 mai 2010 pour la somme totale de 11 M€ en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - comptes 2313 et 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.**